

Monsieur Gérard Piel
10 avenue Pasteur
06600 ANTIBES

Antibes, le 14 janvier 2016

Monsieur le Procureur de la République
près du Tribunal de Grande Instance
37 avenue Pierre Semard
06130 GRASSE

Objet : Inondations du 03/10/2015

Monsieur le Procureur,

Depuis le 3 octobre 2015, des centaines de nos concitoyens subissent un profond bouleversement dans leur existence : perte d'être cher mais aussi logement dévasté dont certains devront être démolis, des dégâts matériels qui se chiffrent à plusieurs millions d'euros. Les habitants de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis qui habitaient tout au long du bassin versant de la Brague ont été durement touchés. Nous ne pouvons pas nier que les intempéries étaient exceptionnelles mais il faut aussi rappeler que ce n'est pas la première fois que ce secteur est fortement impacté.

Élu pendant trente ans conseiller municipal d'Antibes, j'ai eu l'occasion d'intervenir régulièrement sur cette question comme je l'ai fait aussi à plusieurs reprises au Conseil régional Provence Côte d'Azur où j'avais en charge l'Établissement public régional de l'eau (EPRE).

Même si la violence de l'inondation est avérée, elle aurait été moins destructrice si la justice avait tenu compte des quarante-deux procès-verbaux classés sans suite qui relevaient les infractions au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Ces procès-verbaux ne concernaient que la ville d'Antibes et ils ont été dressés sur le secteur de la Brague et des Groules. D'autres procès-verbaux ont peut-être été dressés sur les communes de Valbonne et de Biot.

Pourquoi ces quarante-deux procès-verbaux ont-ils été effacés alors que certains concernaient des infractions très importantes ? Ces infractions ne sont-elles pas considérées comme de la délinquance grave ?

Il semble que vous êtes décidé à ouvrir une enquête administrative. J'espère que cela sera rapidement effectif et que les résultats seront publics. Vous comprendrez que les sinistrés ont besoin de réponses tout comme les simples citoyens qui auraient du mal à comprendre que la justice ne soit pas ferme sur ces dossiers.

Vous remerciant par avance de votre attention et de votre réponse, Veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l'assurance de ma parfaite considération.

Gérard PIEL